

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1747

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 29, substituer à la référence :

« L. 6123-5 »

la référence :

« L. 6123-4-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.